tère, un représentant de l'ensemble des cultivateurs de la région et un représentant du avait d'abord prévues, de la zone contaminée. ministère des Finances. Puis on a désigné La région soumise à la quarantaine est d'une quatre personnes dont deux étaient des fonctionnaires du ministère et les deux autres représentaient les cultivateurs de la région. Ces quatre hommes ont examiné les divers troupeaux et on fait rapport au bureau qui a rendu une décision unanime. Les membres ne différaient aucunement d'opinion. Ils ont formulé des vœux unanimes à l'égard de chaque cas et à l'égard de l'ensemble. J'ai recu leurs conclusions vendredi, comme je l'ai dit. Je les ai toutes examinées et mon personnel a fait de même. Nous avons ensuite recommandé au Gouvernement de les accepter. Notre proposition a été approuvée aujourd'hui; elle va maintenant être déférée au bureau de Regina à qui on a proposé d'en faire la revision étant donné qu'on en est venu à une entente, et d'effectuer les versements. C'est là où nous en sommes en ce moment.

M. Argue: Monsieur le président, la totalité du crédit afférent à l'épidémie de fièvre aphteuse se monte à \$500,000. Je prétends qu'on ne devrait considérer ces \$500,000 que comme un paiement symbolique fait par le Gouvernement, dans ces circonstances critiques d'intérêt national. Je crois que l'épidémie de fièvre aphteuse crée une situation critique d'envergure nationale. La perte des marchés américains qui s'est élevée à 121 millions l'an dernier, ajoutée aux interdictions frappant le commerce interprovincial, équivaut, en somme, à une crise nationale. Les Canadiens, notamment ceux qui sont le plus touchés, s'attendent que le Parlement et le Gouvernement les traitent avec justice et générosité. Le Canada a déjà fait face à d'autres situations d'urgence, dans le cas par exemple, des inondations de la vallée du Fraser, celles de Winnipeg, des incendies de Rimouski et de Cabano dans Québec. On a alors estimé qu'il s'agissait de situations d'urgence d'ordre national et on a agi en conséquence. A mon avis, l'épizootie de fiève aphteuse devrait être envisagée de la même façon. Si l'on en juge par l'importance du crédit qu'il présente, on ne peut dire du Gouvernement qu'il considère cette épizootie comme créant une situation critique au Canada. Les crédits supplémentaires que la Chambre a été appelée à approuver lors des inondations de Winnipeg s'élevaient à 13 millions et demi. J'ai été heureux de les appuyer. J'estime que le crédit à l'étude ne constitue qu'une faible partie de ce que le Gouvernement devrait verser, étant donné la gravité des conséquences résultant de l'épidémie de fièvre aphteuse. Depuis le débat auquel ce poste

a donné lieu, on a fort élargi les bornes, qu'on étendue de près de 2,500 milles carrés, mais si l'on tient compte de la zone-tampon en plus de la zone de quarantaine, l'épidémie de fièvre aphteuse atteint maintenant directement des cultivateurs qui habitent une région de 18,000 milles carrés. L'autre jour, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture si le Gouvernement songeait à répartir équitablement le marché entre les producteurs et, comme en fait foi la page 751 du hansard, le ministre a parlé en particulier des cultivateurs de la région soumise à la quarantaine dans les termes suivants:

La seule mesure de contrôle de ce genre qui soi appliquée...

J'avais préconisé le contingentement de la vente du bétail.

..vise la zone en quarantaine et la zone-tampon, et toutes les mesures auxquelles on a dû recourir ont été approuvées à l'intérieur de ces terri-toires. Il n'y a pas ici la moindre difficulté. Les bêtes qui arrivent au marché se vendent et le prix de vente au consommateur est satisfaisant. Jusqu'ici, il y a eu moins de difficultés là-bas que n'importe où ailleurs au Canada.

J'ignore d'où le ministre tire ses renseignements à propos de l'écoulement des produits dans la région mise en quarantaine et la zone-tampon. Les lettres que je reçois démontrent qu'il n'y existe pour ainsi dire aucun marché. Où on peut vendre des produits, ceux-ci doivent être utilisés dans la même région.

Voici une lettre d'un jeune cultivateur de Weyburn dont je vais lire ces quelques lignes...

M. le président suppléant: A l'ordre. Le député doit révéler le nom de celui qu'il

M. Argue: L'auteur de la lettre est Robert May, de Weyburn. Quelqu'un me dit que je ne suis pas tenu de divulguer le nom. Ce jeune cultivateur j'en suis sûr, n'y verra pas d'objection. Il m'expose, dans cette lettre, la situation où il se trouve du fait de l'épizootie de fièvre aphteuse. Il ne peut vendre ses porcs, ses truies mettent bas et sa porcherie est extrêmement encombrée. qu'il dit:

Il y a encombrement à l'égard non seulement porcs mais des bovins. J'ai des taureaux destinés à être vendus au printemps, à la fin de mars, que je ne puis écouler que dans la zone-tampon. J'attends, à partir du 3 avril, de dix à quinze veaux. Ici encore il y aura encombre-

N'étant pas de l'avis du ministre qui croit qu'on n'éprouve pas de difficultés dans cette région, il dit: